

La Lettre Fédérale Banques



N°
1^{er} trimestre 2018

81

Editorial

Agenda social 2018

Chers amis,

L'année 2017 s'est terminée par l'annonce des Plans Moyen Terme des deux grands groupes bancaires qui ne l'avaient pas encore fait. Comme dans les précédents, il est question de réorganisation, de fermeture d'agences et de réduction des effectifs.

Il n'y est question que de départs naturels, donc pas de conséquences ou presque pour les salariés en poste.

Le problème est que la réalité est toute autre :

Outre des fermetures d'agences, les réorganisations des réseaux entraînent :

- La disparition des Conseillers d'Accueil dont la fonction doit être assurée à tour de rôle par le personnel restant dans l'agence, la suppression de milliers de Directeurs d'Agence qui n'ont souvent pour seule perspective qu'un poste moins qualifié.

- Les propositions de reclassement étant insuffisantes pour les collaborateurs de ces deux métiers et d'autres un peu moins exposés, voilà que fleurissent les discussions de mise en place de plans de départs via des ruptures conventionnelles collectives.

Ces évolutions génèrent une grande souffrance parmi les salariés des réseaux, mais aussi de certaines activités administratives et du secteur des Sociétés Financières.

Les militants CFTC doivent se battre à leurs côtés pour qu'ils obtiennent un reclassement qui corresponde à leurs compétences actuelles, voire plus avec les formations nécessaires à une évolution vers un métier moins en tension. Il faut également que nos militants apportent un soutien psychologique aux salariés mis en difficulté par ces changements, en leur expliquant qu'ils ne sont pas responsables de ce qui leur arrive, et que c'est à l'entreprise de leur trouver un débouché en son sein, l'option externe n'étant possible, avec l'aide des employeurs, que si les salariés ont un vrai projet alternatif.

Négociation et groupes de travail paritaires :

CDI d'opération : recours possible au CDI d'opération évoqué,

Désignation des DS : seuil d'effectif, nombre, valorisation de leur parcours,

Insertion et emploi des publics fragiles

Facteurs de risques

professionnels : prévention des effets

Négociation GPEC : ouverture prochaine de la négociation

Contexte :

- intégration de l'IA dans les banques (perspectives et risques),
- analyse prospective sur les perspectives d'évolution du secteur bancaire,
- besoins en emplois, métiers, compétences et formations,
- ampleur et modalités des transformations à venir.

Suivi des accords

Incivilités, Sécurité, Egalité Professionnelle

Projet d'association de branche sur l'insertion

Création d'une association centrée sur l'insertion des handicapés.

Un autre temps fort de fin 2017 a été la remise à l'Observatoire des Métiers de la Banque d'un rapport sur l'impact de l'intelligence artificielle sur les métiers.

Nous déplorons le peu d'empressement des employeurs à donner les informations utiles au Cabinet chargé de l'étude. De ce fait, l'étude ne comporte pas de volet quantitatif, et nous craignons des pertes d'emplois plus fortes qu'annoncé.

Nous réclamons depuis trois ans à l'AFB et aux « mutualistes » d'ouvrir des discussions pour anticiper le règlement des cas qui ne pourraient l'être par la pyramide des âges. Sans succès pour l'instant, et sans soutien du Ministère du Travail que nous avons sollicité il y a quelques semaines.

Les banques, dont l'avenir s'est certes ennuagé, ont encore réalisé de très importants résultats en 2017. Leurs ratios de solvabilité sont bons et très souvent en avance sur ce que demande le régulateur.

Elles ont donc les moyens de financer la transition économique du secteur vers la digitalisation dont elles sont de grands acteurs, au travers des start-up qu'elles achètent ou avec lesquelles elles s'associent.

En ce début d'année, je vous souhaite beaucoup de succès dans vos actions en faveur des salariés, et beaucoup de satisfactions professionnelles et familiales.

Hervé Vanleynseele,
Président Fédéral

L'arrivée du CSE

L'année 2018 verra les premières mises en place des CSE. Ce sera dans la plupart de nos entreprises un changement majeur sur la manière et les moyens de représenter les salariés et de leur apporter nos services.

Les premières estimations montrent que nos moyens seraient drastiquement réduits si on devait s'en tenir à l'application des ordonnances.

Pour aider les militants à en limiter les conséquences néfastes, la Fédération et ses Syndicats ont déjà mis en place des formations permettant de les informer des évolutions en cours (non encore stabilisées à ce jour).

Début mars, tous les Conseillers Fédéraux, les DSN et les Formateurs sont conviés à un Forum de 2 jours pour examiner les conséquences concrètes des ordonnances et préparer les futures négociations, sur la mise en place des CSE, et sur le droit syndical qui devra être adapté dans chaque entreprise.

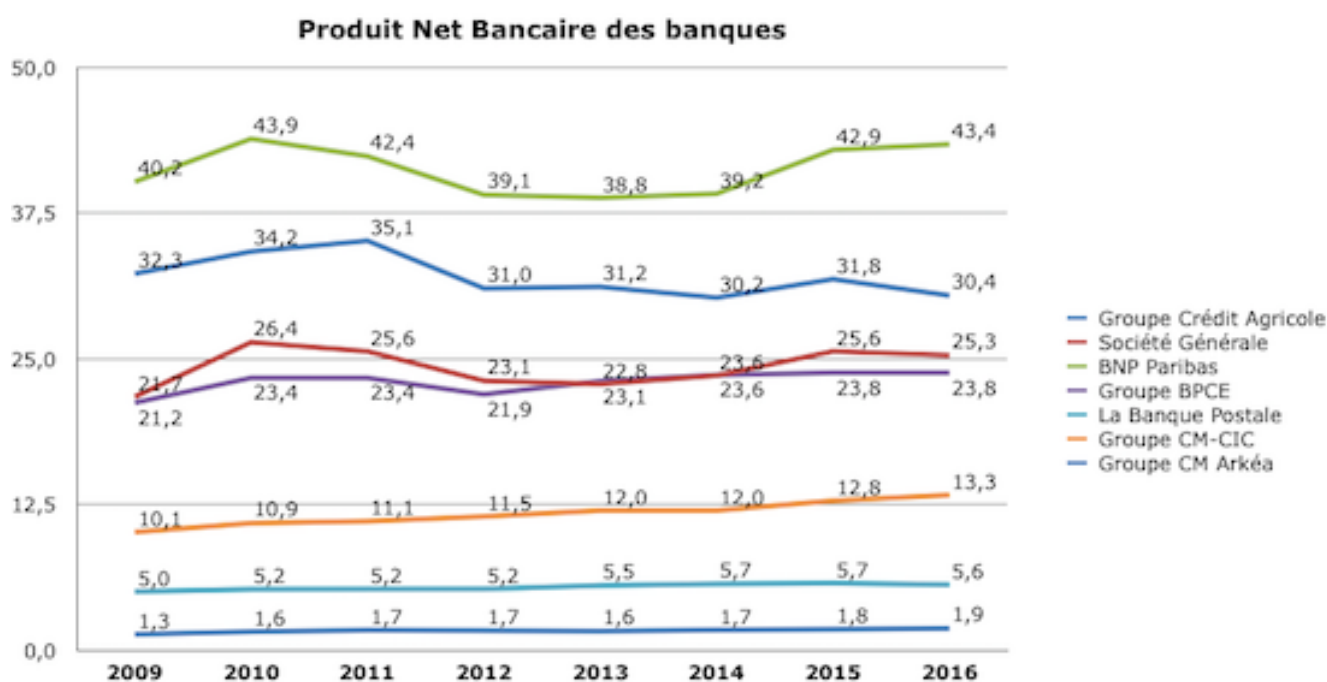
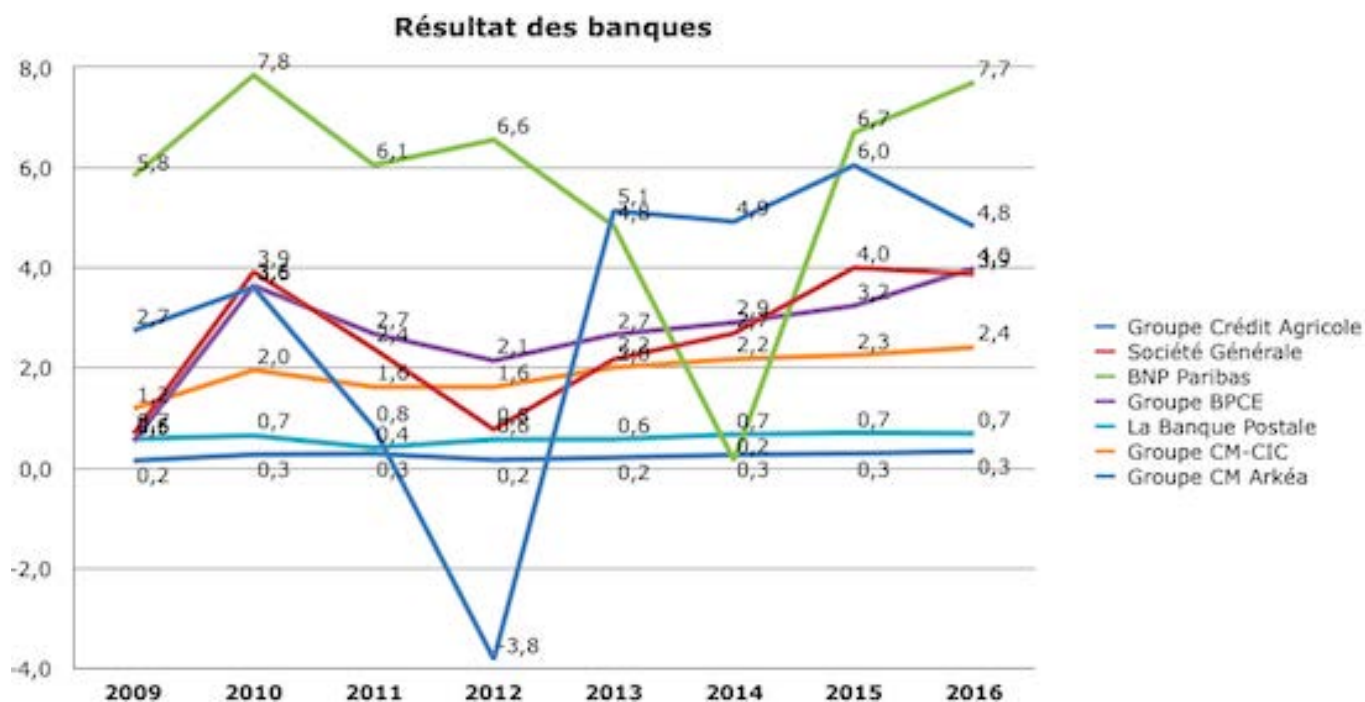
Le dialogue social à l'AFB

A l'AFB, même si le dialogue social est médiocre, nous avons tout de même signé récemment trois accords :

- Le premier pour intégrer dans la Convention Collective les nouveaux jours pour événements familiaux inscrits dans le droit du travail.
- Le second, destiné notamment à permettre aux entreprises de la profession de moins de 50 personnes de disposer d'un accord d'Intéressement « prêt à l'emploi ». Malheureusement, il n'est encore que facultatif.
- Le troisième met en place la CPPNI (Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation) qui est en fait une adaptation de la Commission Paritaire de la Banque pour la mettre en conformité avec les dispositions de la Loi Travail d'août 2016.

L'accord salarial 2018 est ouvert à la signature des Organisations Syndicales. Eu égard à la faiblesse de ses dispositions (une seule vraie mesure : la hausse de 0,4% des minimas des rémunérations), nous ne le signerons pas.

La situation financière des banques



Les résultats publiés par les principaux groupes bancaires pour 2017 viennent conforter ces niveaux de résultats :

BNPP, Résultat net part du groupe 2017 :	7,8Mds€ (+ 4,4 %)
Société Générale, Résultat net part du groupe 2017 :	4,5Mds€ (+ 8,3 %)
BPCE, Résultat net part du groupe 9 mois 2017 :	2,7Mds€ (+ 4,5 %)
Crédit Agricole, Résultat net part du groupe 9 mois 2017 :	3,3Mds€ (+ 0,4 %)*
CM-CIC, Résultat net part du groupe 6 mois 2017 :	1,2Mds€ (+ 3,2 %)

* + 50 % hors impact d'une plus-value exceptionnelle en 2016

Sextant



Expert auprès des CE et des CHSCT

Harmonie



Humanis



Malakoff Médéric



Nos Partenaires

Harmonie mutuelle
Sextant
Humanis
Malakoff Médéric

Fédération CFTC Banques

128 Avenue Jean Jaurès
93697 PANTIN Cedex
Tel : 01 73 30 42 67

Courriel : federationbanques@cftc.fr